

Délibération n°067-2022

Modification du tableau des effectifs communaux

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
25	17	17
Date de convocation		
16 septembre 2022		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le seize septembre précédent, s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Eric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Christian ALEX

Absents : Marie-Dominique MICHELET, Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE, Christian GOMEZ

Nombre de membres présents = 17 / Nombre de votants = 17 / Nombre d'absents = 8

Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1^{ère} adjointe, déléguée au personnel communal

Le tableau des effectifs communaux présente, par grade, le nombre de postes créés, le nombre de postes pourvus, et la décomposition de ces postes en temps de travail, complet ou non complet, plein ou partiel. Il est périodiquement mis à jour en fonction du déroulement de carrière des agents, et la dernière actualisation date du 21 juin dernier.

Depuis, la Commission du Personnel a proposé le recrutement statutaire d'un adjoint administratif territorial pour exercer les fonctions de secrétaire des services techniques, au terme du contrat de droit privé de l'agent en poste, compte tenu des besoins de service et de la qualité de travail de l'agent.

Il est donc proposé la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet. La nomination sera prononcée par voie d'arrêté du maire.

Par ailleurs, compte tenu des récentes évolutions réglementaires ayant affecté la conclusion des contrats aidés de droit privé, il est proposé de modifier les conditions de recrutement de personnel non titulaire pour des emplois occasionnels ou saisonniers, et de créer quatre postes supplémentaires d'adjoints techniques qui ne seront pourvus qu'en fonction des besoins de service.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs communaux arrêté par délibération n°054-2022 du 21 juin 2022,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. D'approuver le tableau des effectifs communaux modifié, tel qu'il sera annexé à la présente délibération.
2. Et d'autoriser Monsieur le Maire à déclarer la vacance du poste créé et à y pourvoir en interne.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

